

*L'ajournement*

Nous discutons du besoin de nommer un protecteur du citoyen et à cette époque, j'ai dit au premier ministre que je ne m'opposais pas à cette idée mais qu'il me semblait extrêmement important de créer, au sein du Parlement canadien un genre de comité de vérification comme il en a déjà existé au Royaume-Uni. M. Pearson était d'accord avec moi. Je me suis ensuite rendu de l'autre côté de la Chambre pour discuter avec lui à plusieurs reprises et c'est à la suite de ces discussions, et de l'intervention d'autres députés, que le comité MacGuigan a été créé. Ce comité s'est mis au travail avec opiniâtreté et il a fait beaucoup de recherches. Il a présenté un très bon rapport. Malheureusement, ses recommandations n'ont pas été suivies à la lettre. Mais il y a 12 ans de cela, monsieur l'Orateur. Il a fallu 12 ans pour obtenir le rapport, la présentation d'un bill, la tenue d'un débat sur le bill, la création du comité mixte permanent actuel et pour la première fois depuis que cette question a été soulevée à la Chambre, celui-ci prend des mesures pour régler ce problème. C'est très facile pour le ministre de la Justice de dire que nous allons faire ceci ou cela. S'il nous faut encore 12 ans pour nous attaquer aux problèmes que notre comité a soulevé, que Dieu aide le pays!

Je vois qu'il est presque 5 heures. J'invoque le Règlement. Il s'agit d'un débat sur une motion et je crois qu'il serait bon de poursuivre le débat au lieu de passer aux mesures d'initiative parlementaire. Si je me souviens bien, on a discuté de la question, mais je suis tout à fait disposé, si la Chambre y consent à l'unanimité, à ce que l'on ajourne le débat pour passer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire; dans ce cas, je signale qu'il est 5 heures.

**M. Goodale:** Oui, monsieur l'Orateur, les représentants des divers partis ont discuté de la question et ils ont convenu, si je ne m'abuse, que nous passions aujourd'hui à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire et que nous étudions l'avis de motion n° 15 inscrit au nom du député de High Park-Humber Valley.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il y a eu des discussions à ce sujet, monsieur l'Orateur, et nous sommes d'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Si je comprends bien, nous passons aux mesures d'initiative parlementaire.

---

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Les transports—La création et le mandat de la commission d'étude des problèmes à Terre-Neuve; le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro)—La défense nationale—La politique du ministère concernant l'uniforme des cadets.

[M. Baldwin.]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe aux initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

L'avis de motion n° 4, inscrit au nom du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier): La motion est-elle reportée?

**M. Goodale:** Reportée.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Reportée à la demande du gouvernement.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

#### L'OPPORTUNITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES FAVORISANT LA PETITE ENTREPRISE

**M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de prendre des mesures visant à favoriser le développement de la petite entreprise dans notre pays, notamment a) en accordant des dégrèvements d'impôts sur les investissements dans la petite entreprise, b) en aidant à la formation de consortiums de petites entreprises d'exportation, c) en modifiant les pratiques gouvernementales, en ce qui a trait aux soumissions, de façon à permettre à la petite entreprise de fournir une partie des biens et services achetés par le gouvernement, d) en réduisant le volume des écritures que le gouvernement impose à la petite entreprise.

● (1700)

—Monsieur l'Orateur, je voudrais dire pour commencer que, selon moi, il n'y a aucun secteur de notre société qui travaille davantage pour l'unité du Canada que le monde des affaires; je veux parler de l'entreprise privée en général et plus particulièrement de la petite entreprise. À mon avis, c'est une chose à ne pas oublier, surtout en cette période de crise, où la menace du séparatisme et du démembrement du Canada plane sur le pays tout entier.

C'est un fait que les problèmes et les préoccupations du monde des affaires, ainsi que les solutions possibles à ces problèmes, sont les mêmes à Victoria qu'à Regina, Toronto, Québec, Halifax et Saint-Jean. Aussi, si nous voulons conserver les liens qui font l'unité de la société canadienne, nous devons consacrer tous nos efforts et toutes nos ressources à soutenir et à encourager la croissance et la stabilité du système de la libre concurrence et, par le fait même, ce qui est à la base même de ce système, c'est-à-dire la petite et la moyenne entreprise. Monsieur l'Orateur, le plus souvent, le gouvernement considère ce secteur comme quantité négligeable ou bien il l'oublie; c'est bien malheureux, car il constitue le pivot de l'économie canadienne. Certes, il arrive que le gouvernement jette des miettes aux petites entreprises, et cela en vaut même parfois la peine. Ces rares initiatives sont toutefois avant tout dictées par la nécessité d'apaiser les esprits sans qu'il y ait une véritable volonté d'engagement.